

**Séance du Conseil de Ville  
du 15 décembre 2008 à 18 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 21 / 2008**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Mihailo ANDREJEVIC
  - M. Massimiliano PITICCHIO
  - M. Sali PLLANA, son épouse Mme Selvije PLLANA-Imeri et ses enfants Rina, Petrit et Genc PLLANA
5. Réponse au postulat 4.03/08 - "Delémont se dégrade... La ville : espace de vie, espace de qualité ?", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
6. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**Mme la Présidente** ouvre la séance et salue les membres présents. Elle demande d'observer une minute de silence à la suite du décès de Mme Lydie Rossel, maman de M. Jean-François Rossel.

Elle indique également que la sonorisation subira un ajustement au cours de la séance, ce qui pourrait provoquer quelques perturbations.

En dernier lieu, elle remercie pour leur engagement les membres de l'Exécutif et du Législatif dont le mandat n'a pas été renouvelé. La séance constitutive du prochain Conseil de Ville aura lieu le 12 janvier 2009, pour laquelle les membres de cette autorité seront convoqués.

## 2. APPEL

49 membres sont présents.

Mme Sylvianne **Mertenat**, présidente, M. Hubert **Crevoisier**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Béatrice **Müller**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Sébastien **Lapaire**, scrutateur, M. Didier **Nicoulin**.

### **Conseil de Ville**

Mme, M., Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Yves **Aubry**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Pierre **Chételat**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil** Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Christian **Gugger**, Douglas **Harris**, Besim **Hoxha**, Sabine **Jaquet**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuçi**, Julien **Lesniak**, Christel **Lovis**, Pascal **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Romain **Suret**, Mehmet **Suvat**, Anselme **Voiroi**, Pierre-Alain **Voisard**, Lucie **Wicht**.

### Sont excusés et remplacés

Mme Juliette Kohler est remplacée par Mme Esther **Gelso**  
M. André Ackermann est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**  
M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**  
Mme Joëlle Fasano est remplacée par M. Damien **Chappuis**  
Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Didier **Schaller**  
M. Félix Vazquez est remplacé par Mme Murielle **Macchi**

Sont excusés

M. Pierre Tschopp  
M. Giuseppe Natale

**Conseil communal**

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. QUESTIONS ORALES**

**M. Francesco Prudente**, PCSI, indique que le contrat relatif aux jardins familiaux de Blanche-Pierre arrivera tantôt à échéance. Comme les constructions d'immeubles et de maisons familiales laissent un emplacement libre sur la partie sud du terrain, M. Prudente souhaite savoir si le contrat sera renouvelé ou si le propriétaire envisage de vendre la parcelle.

**Mme Renée Sorg**, n'ayant pas connaissance de l'échéance de ce contrat, est d'avis que ce sujet sera débattu avec le propriétaire du terrain lors de la révision du plan d'aménagement relatif à l'ouverture de la zone à bâtir. Elle se déclare favorable au maintien de ces jardins, vu qu'ils sont très appréciés, et fera part du souci de M. Prudente au service concerné ainsi qu'au Conseil communal.

**M. Francesco Prudente** est satisfait.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP, rappelle que depuis deux ans, un groupe de travail planche sur une nouvelle implantation de la Maison de l'enfance. En réponse à son interpellation développée en janvier 2007, M. Simon avait indiqué que le groupe de travail était opérationnel et que des nouvelles places d'accueil étaient liées à ce projet. Mme Grimm souhaite connaître l'état d'avancement du dossier, demandant si le groupe de travail se réunit encore.

**M. Josy Simon** confirme que le projet se poursuit. Il informe que les locaux de l'Orangerie ont été étudiés afin d'accueillir des enfants certains jours et il rapporte les difficultés rencontrées par la Maison de l'enfance pour obtenir des surfaces complémentaires afin de créer les places d'accueil promises par le Canton. Par ailleurs, des contacts ont également été pris avec Courroux, dont la crèche dispose de locaux non utilisés. La réunion de toutes les institutions de la Maison de l'enfance n'est pour l'instant pas possible, vu son coût. Les recherches actuelles visent à développer les infrastructures à disposition plutôt qu'à en construire d'autres.

**Mme Marie-Claire Grimm** est partiellement satisfaite.

**M. Yves Bregnard**, PDC-JDC, au sujet des élections, rapporte des témoignages et rumeurs selon lesquels certains citoyens récolteraient des bulletins afin de les remplir et de les faire parvenir à la Commune, ce qui est illégal, inacceptable et compromet la crédibilité de la démocratie. M. Bregnard demande au Conseil communal s'il a connaissance de telles méthodes. De plus, à des fins de transparence et de contrôle, son groupe demande qu'au deuxième tour de l'élection à la Mairie du 21 décembre 2008, les votes par correspondance soient dépouillés séparément des votes effectués au bureau de vote.

**M. le Maire** indique que les votes par correspondance font l'objet d'un comptage séparé. Pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection à la Mairie, 2'200 votes par correspondance sont parvenus à l'Hôtel de Ville, ce qui est inférieur aux votes par correspondance pour certaines votations. Pour le deuxième tour de l'élection à la Mairie, tout comme pour le premier, le vote par correspondance sera décompté séparément et porté à la connaissance du public.

**M. Yves Bregnard** est partiellement satisfait.

**M. Jean-François Rossel**, PS, rappelle que la Loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées vise à assurer leur accès à tout type de bâtiments ou infrastructures. M. Rossel indique que l'ascenseur installé dans le magasin Otto's, récemment rénové, ne peut être utilisé par des personnes à mobilité réduite pour accéder à l'étage supérieur, cette installation étant réservée à l'usage exclusif du personnel. M. Rossel demande si les plans déposés pour la rénovation prévoyaient un équipement pour l'accès au 2<sup>ème</sup> étage du magasin. Si tel n'est pas le cas, il demande quelles mesures le Conseil communal peut prendre pour faire respecter cette loi. De l'avis de M. Rossel, cette mesure pourrait être un avertissement en prévision des nombreuses constructions au sud des voies.

**Mme Renée Sorg** confirme les exigences liées à cette loi relative aux bâtiments ouverts au public. Selon elle, ces exigences sont impératives pour les nouvelles constructions. La responsabilité du respect de la loi incombe au mandataire, mais l'autorité délivrant les permis de construire doit contrôler cet aspect. Dans le cas du magasin Otto's, Mme Sorg indique que l'ascenseur doit être accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, ce qui a été discuté avec la gérante. Cette dernière avait, selon Mme Sorg, pris des engagements. Le service communal concerné prendra contact avec elle en ce sens et demandera également qu'une information soit transmise au personnel du magasin. Par ailleurs, Mme Sorg indique qu'une convention entre Pro Infirmis et le Service de l'urbanisme et de l'environnement prévoit que tout permis de construire relatif à des bâtiments ou installations ouverts au public soit soumis à cette institution pour contrôle de conformité.

**M. Jean-François Rossel** est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite connaître la manière dont le nouveau véhicule de police, récemment acquis, a été financé, relevant qu'aucun crédit n'a été soumis au Conseil de Ville.

**M. le Maire** rappelle qu'un crédit avait été accordé par le Législatif pour remplacer le fourgon de la Police locale. Toutefois, l'Exécutif y a renoncé, en raison de la panne non réparable du véhicule de police, survenue peu après la décision du Conseil de Ville. L'Exécutif a donc informé la Commission de gestion et de vérification des comptes de cette problématique et lui a indiqué que, vu l'urgence, en lieu et place d'un nouveau bus, il fallait acquérir un nouveau véhicule de police, nécessaire au fonctionnement quotidien de ce service. M. le Maire souligne que le crédit a été bouclé à un montant inférieur aux prévisions.

**M. Pierre Chételat**, PLR, n'est pas satisfait.

#### 4. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. le Maire** indique que ces dossiers, examinés par les services cantonaux et communaux, répondent aux conditions liées à l'octroi de l'indigénat communal. Il invite donc les membres du Conseil de Ville à accepter les requêtes présentées.

##### **M. Mihailo ANDREJEVIC**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Mihailo ANDREJEVIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

##### **M. Massimiliano PITICCHIO**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Massimiliano PITICCHIO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**M. Sali PLLANA, son épouse Mme Selvije PLLANA-Imeri et ses enfants Rina, Petrit et Genc PLLANA**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Sali PLLANA, son épouse Mme Selvije PLLANA-Imeri et ses enfants Rina, Petrit et Genc PLLANA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**5. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/08 - "DELÉMONT SE DÉGRADE... LA VILLE : ESPACE DE VIE, ESPACE DE QUALITÉ ?", PS, MME MARIE-ANNE REBETEZ**

**M. Josy Simon** indique que le Conseil communal, tout comme le groupe socialiste, souhaite que Delémont soit une ville accueillante et bien entretenue. Rappelant la réponse de l'Exécutif à l'interpellation 3.01/08 du groupe UDC, M. Simon estime que les incivilités sont un thème "à la mode". Revenant sur le texte du postulat, M. Simon partage l'inquiétude du groupe socialiste quant aux déprédations survenant en ville, qui relèvent d'actes inutiles et coûteux pour la collectivité. A ce sujet, il estime que les modes de consommation actuels, en particulier les fast-foods, incitent à jeter les débris sur place et à commettre, parfois, quelques déprédations. De l'avis de M. Simon, ceci n'est pas nouveau, bien qu'auparavant le pouvoir d'achat des jeunes fût moins important. Les déprédations devraient être assumées financièrement par les auteurs, pour autant qu'ils soient reconnus.

Dans ces conditions, M. Simon invite à ne pas dramatiser et estime que des événements particuliers vécus par des citoyens ne doivent pas conduire à un sentiment d'insécurité générale. Une importance démesurée donnée aux actes et déprédations doit être évitée. Reprenant les propos de M. Olivier Guéniat, criminologue et chef de la Police judiciaire de Neuchâtel, M. Simon relève que la notion de gravité s'est quelque peu perdue. En ce sens, les petits vols commis par les jeunes causent plus d'émotions médiatiques que les grandes escroqueries. Il appartient donc aux autorités de prendre des mesures adaptées aux situations, tout en préservant le caractère accueillant et propre souhaité pour la ville.

M. Simon indique que le Département des travaux publics a été chargé d'établir l'inventaire des sites de Delémont nécessitant un contrôle ou des nettoyages plus fréquents, en évaluant également le besoin en personnel. L'éventuelle répercussion partielle des coûts sur les commerces concernés (vente à l'emporter notamment) sera également examinée. M. Simon rappelle que le groupe "Incivilités", mis sur pied par le Conseil communal, fonctionne déjà. Il regroupe les Départements de la mairie et des travaux publics et est présidé par le Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement. Ainsi, au cours de la dernière séance, les dix lignes de conduite suivantes ont été arrêtées :

1. Ne pas peindre le diable sur la muraille, Delémont n'est pas le Bronx ;
2. Selon la théorie de la vitre brisée, réparer immédiatement, repeindre et nettoyer les incivilités, sinon il y a invitation à les reproduire ;
3. Engager les moyens financiers et en personnel pour atteindre le but d'une ville propre ;
4. Créer une ligne budgétaire adéquate pour rendre transparents les coûts ;
5. Collaborer avec les propriétaires dont les immeubles souffrent aussi d'incivilités. Si ces derniers peuvent contracter des assurances antitags, la question d'un soutien financier peut être envisagée ;
6. Au niveau pénal, il faut encourager les propriétaires à déposer plainte pour atteinte à la propriété, dépôt nécessaire si l'on veut que la police cherche les auteurs de déprédations pour les responsabiliser, ceci étant aussi pédagogique ;
7. Si le responsable trouvé est mineur, conclure un contrat avec lui et ses parents, contrat qui portera sur la réparation du dommage ou d'autres actions en faveur de la collectivité ;
8. Impliquer l'école et les enseignants dans l'éducation au respect des personnes et des choses, ce qui pourrait se faire aussi en faisant participer les enfants eux-mêmes au nettoyage intérieur et extérieur de l'école ;
9. Distinguer le court terme (nettoyage) du long terme (éducation), distinctions indispensables pour ne pas tomber dans le sentiment d'impuissance ;
10. Proposer à la Commission spéciale de la jeunesse de prendre en main ce dossier qui touche avant tout les jeunes, ces derniers étant mieux armés et à même de trouver les moyens de convaincre d'autres jeunes. Ce groupe "Incivilités" préconise pour la

ville d'engager des moyens financiers et en personnel pour atteindre l'objectif d'une ville propre.

Selon M. Simon, ce groupe sera maintenu pour traiter toutes les questions pouvant surgir. Il pourrait également transmettre ses recommandations aux différents partenaires concernés, par exemple les écoles, ORP, ateliers de formation, à l'AJADA ou à la justice. Considérant ces dix propositions, qui constituent un plan d'actions concret, le Conseil communal estime avoir mené, avec le groupe précité, la réflexion globale préconisée par le groupe socialiste.

## 6. DIVERS

**M. Jean Parrat**, CS•POP, indique que le groupe Nicaragua assure le jumelage entre Delémont et La Trinidad depuis 22 ans. Au cours de l'année écoulée, des actions avec l'association partenaire locale ont été entreprises dans les domaines social et sanitaire en faveur de la population la plus pauvre de La Trinidad. Autre grand projet lancé avec le soutien de Delémont, le renforcement du Mouvement communal a été poursuivi, afin que cet organisme puisse perpétuer son travail, lancé il y a plus de 15 ans, relatif à la formation des femmes, aux alertes sanitaires, à la construction de maisons pour les plus nécessiteux et à l'élevage de volaille, entre autres. M. Parrat informe que le bibliobus, mis en fonction il y a trois ans, fonctionne parfaitement. Pour 2010, le groupe Nicaragua sollicitera la Direction du développement et de la coopération ou la Fondation jurassienne de coopération et de développement, dans le but de soutenir un grand projet, avec la collaboration du Mouvement communal toujours.

En dernier lieu, M. Parrat indique que le budget 2008 du groupe précité s'élève à Fr. 42'000.-, dont quelque Fr. 10'000.- sont récoltés au cours d'actions, notamment la vente du traditionnel calendrier qu'il propose également aux membres du Législatif.

**Sébastien Lapaire**, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je voudrais ici tirer un grand coup de chapeau à une personne qui quittera le Conseil communal. On avait soutenu la réforme de l'organisation de la Commune et on savait exactement quel risque courrait chaque membre de l'Exécutif, avec une coupe aussi sévère dans le nombre de sièges au Conseil communal. Au jeu des chaises musicales, ou plutôt soumises au verdict cruel et sans appel de l'élection devant le peuple, Renée Sorg se voit donc obligée de rendre son siège, un petit peu à contrecœur, il faut bien l'avouer. C'est suite à la démission de Michel Sauvain, le 1<sup>er</sup> novembre 2001, que Renée Sorg faisait le grand saut à la tête du Département de l'urbanisme et de l'environnement. Quelques anecdotes de cette époque me trottent encore dans la tête. Tout d'abord, je me rappelle très bien de Michel Sauvain, lui-même se souciant de son discours d'adieu et de bien prononcer le mot "successeuse". Eh bien, à cette tribune et puis plus tard au micro de la radio, Michel Sauvain s'est un petit peu "dégonflé" et a préféré utiliser plus diplomatiquement "la personne qui me succède" pour désigner Renée. Il faut aussi le relever, à travers cette anecdote quelque peu misogyne, je vous l'accorde, une femme à la tête du Département de l'urbanisme et de l'environnement ne paraissait pas forcément évident à l'époque. Mais Renée est une battante.

Le souvenir indélébile que je garderai de Renée est le fameux "molok". Une fois, alors conseillère de Ville, Renée avait proposé que la ville s'équipe de "moloks". Le Conseil communal, par la voix de Rémy Meury, avait proposé de refuser cet objet et malheureusement la majorité du Conseil de Ville l'avait suivi. Depuis ce jour, Renée n'arrête pas de nous parler de ces "moloks". Il n'y a pas une séance de groupe où Renée ne nous en parle. Elle m'a tout de suite convaincu qu'il nous en fallait puisque même la ville de Porrentruy en avait. Toutefois, je ne savais pas du tout ce qu'était un "molok". Elle ne m'avait jamais décrit ce que c'était. D'après le nom, cela ne pouvait qu'être quelque chose de forcément monstrueux. Alors je vais vous révéler ce soir ce qu'est un "molok" : pour tous ceux qui, comme moi, ne siégeaient pas au Conseil de Ville à la fin des années 90, c'est simplement une benne enterrée.

Ce qui caractérise avant tout Renée et qui guide son action politique au quotidien, c'est son immense générosité, sa grande disponibilité et ses capacités d'être à l'écoute des autres. Elle a toujours su prendre sous son aile protectrice les plus jeunes. Moi-même, j'en ai fait l'heureuse expérience lorsque j'étais député suppléant. Au Conseil communal, avec

ces jeunes que sont Gilles et Pierre, Renée est comblée. D'ailleurs, elle se sent volontiers un petit peu comme la maman de la gauche. Partout où elle va, elle assume ce rôle. C'est la maman du groupe parlementaire, du Département de l'urbanisme et de l'environnement, du Conseil communal, etc. Alors oui, on peut l'avouer, dès l'année prochaine, sans toi, Renée, au Conseil communal, nous serons tous un peu orphelins.

C'est toujours au mauvais moment que l'on se voit obligé de tirer sa révérence. Je suis sûr que Renée a encore plein de dossiers à finir car elle s'est engagée sans économie de temps et d'énergie pour le bien de la ville, de notre communauté. Il n'est pas facile de tirer un bilan de son action à chaud. D'ailleurs, ne dit-on pas que les grands hommes naissent à titre posthume. On peut néanmoins admettre que les grandes réussites de Renée sont principalement les votations, notamment sur les crédits pour la mobilité douce, pour la sécurité des chemins de l'école et surtout la réalisation de notre magnifique place de la Gare.

Mon propos marque le départ d'une conseillère communale méritante et souhaite souligner notre reconnaissance et nos remerciements sincères. Merci de la part du groupe socialiste, merci de la part du Conseil de Ville et merci de la part du Conseil communal. Un modeste présent te sera remis dans l'intimité du parti. Je te remercie.

**Mme Renée Sorg** : merci, Sébastien, pour ces mots qui me touchent. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers amis, chers collègues, ce n'est pas sans émotion et sans regret que je quitte le Conseil communal. Avec émotion, car j'aimais la fonction et le travail que je faisais. J'ai eu la chance d'exercer ma fonction au sein d'un service compétent, dynamique, agréable, au service de la population, prêt à épauler sa conseillère s'il le fallait. Je remercie très chaleureusement Hubert Jaquier et toute l'équipe du Service de l'urbanisme et de l'environnement. La direction du Département de l'urbanisme et de l'environnement que j'ai assumée durant plus de sept ans correspondait pleinement à mes intérêts et je souligne effectivement que j'étais la première femme à accéder à ce poste, avec la réalisation de la place de la Gare, la réorganisation et le développement des transports publics, la rénovation du Château, la mise en place de mesures en faveur de la mobilité douce et de la nature, et bien d'autres projets réalisés et en cours. J'ai la satisfaction d'avoir participé concrètement et activement à la transformation et au développement de notre ville, ainsi qu'au bien être de ses habitants, ceci toujours avec le souci du développement durable, de l'intérêt public et en fonction de mes valeurs et de mes convictions politiques.

En ce qui concerne l'avenir, les enjeux sont grands. Des projets importants et intéressants sont en cours ou à venir. Pour me limiter au domaine de l'urbanisme et de l'environnement, je pense en particulier à la révision du plan d'aménagement local, aux travaux liés à la carte des dangers de la Sorne, au projet d'éco-quartier, au défi important que représente la gestion de la nature en ville, au projet d'agglomération et à bien d'autres.

C'est avec plaisir que j'aurais fait encore au Conseil communal un bout de chemin avec vous. Le peuple a choisi, il est souverain. Je quitte ma fonction avec regret et avec une pointe d'amertume car il m'a fallu voir, cette fois encore, plus de 30 ans après qu'elles aient obtenu le droit de vote, dans quelle mesure les femmes sont encore biffées lors des élections et combien les étrangers manquent de soutien électoral et ceci dans tous les rangs politiques.

Mesdames et Messieurs, être membre d'un Exécutif, c'est une chance et une expérience extraordinaire. C'est une école aussi qui impose de maîtriser nombre de dossiers, complexes et sur des sujets très divers, de chercher la concertation, de composer, de négocier avec de nombreux partenaires - parfois c'est facile, parfois plus difficile - de forger ses opinions et de les défendre. Cette aventure a été pour moi un véritable enrichissement à tout point de vue : une expérience politique, une expérience humaine. Si je quitte avec regret, je suis très heureuse que beaucoup de jeunes aient été élus, aussi bien au Législatif qu'à l'Exécutif. L'avenir est à eux, je les félicite et je les encourage.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du Conseil de Ville, en particulier ceux de mon groupe, mes collègues du Conseil communal, la Chancellerie avec Edith Cuttat Gyger, et les autres services de l'Administration communale, les membres des commissions de leur présence, de leur soutien, de leurs conseils et de leurs critiques tout au long de mon mandat. Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de toutes belles fêtes de Noël et une bonne année. Merci.

**Mme Patricia Cattin** : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, voilà, la dernière a sonné. Cette fois, comme je l'ai décidé, je prends congé de vous. J'aimerais, avant de vous quitter, vous remercier encore toutes et tous pour l'aide et le soutien que vous m'avez apportés durant ces neuf années passées à l'Exécutif de la ville de Delémont.

Ces neuf années sont remplies de joie, de bonheur. J'ai eu la chance d'avoir le merveilleux Département - je le dirai toujours - de la culture, de la jeunesse et des sports, même si j'ai perdu, les trois dernières années, la jeunesse en route. J'ai eu la chance dans ce département de pouvoir créer, de pouvoir apporter le meilleur de moi-même. C'est sûr, j'aurais pu faire encore plus, c'est certain, c'est toujours après qu'on le dit. Il y a toujours des gens qui disent qu'on aurait pu faire plus. Toutefois, avec un petit retour en arrière, il me semble avoir pas mal donné dans ce département.

J'ai aussi des regrets. Mon plus grand regret, c'est de partir en sachant que les trois projets ne seront pas soumis au peuple. Ils devaient l'être ce week-end. Je me faisais une joie d'avoir enfin trouvé la solution d'une salle de spectacle à Delémont - c'était peut-être le projet qui me tenait le plus à cœur - que la patinoire ait un toit et que les jeunes aient enfin leur Centre. Malheureusement, ce n'est pas pour demain. Après discussion avec les représentants des différents partis et des différentes personnes représentant les projets, j'ai bon espoir que les solutions se trouvent à court, pour certains projets, et peut-être à plus moyen ou long termes, pour d'autres. C'est mon vœu le plus cher.

Comme je vous l'ai dit, c'était un grand apprentissage au cours duquel j'ai tout appris : à mener des projets de construction, à mener des études. J'ai travaillé avec des ingénieurs, des architectes. Cette expérience a été sensationnelle et elle m'a même servi pour "retaper" ma maison à Montsevelier - ce n'est un secret pour personne, j'y serai officiellement à partir du 22 décembre.

Cette expérience m'a aussi servi à une chose, et c'est par cela que je vais terminer. Je ne vais pas terminer par une note marrante parce que le bilan de mon mandat, je vais le faire quand on prendra congé de moi de manière officielle ; c'est une tradition qui se fait, je le ferai à ce moment-là, en petit groupe d'amis. Mais j'ai appris une grande chose : méfie-toi de tes amis, tes ennemis, tu les connais.

**M. Josy Simon** : Madame la Présidente, chers amis, je vais m'adresser essentiellement aux membres du Conseil de Ville. Au Conseil communal, je le ferai à une autre occasion, un peu comme Patricia, dans un cercle plus restreint. Donc cette séance du Conseil de Ville est pour moi la dernière, après y avoir passé six ans. Merci à tous pour ces six années. Ce fut pour moi une expérience extrêmement enrichissante. J'ai fait d'autres expériences, principalement à votre place, il y a pas mal de temps déjà. Puis, bien sûr, il y a le Conseil communal, qui a été extrêmement important. J'avais un service que j'appellerais très difficile surtout pour les personnes régulièrement côtoyées, c'est-à-dire tous ceux qui étaient malheureusement aux affaires sociales. Je ne reviendrai pas trop sur toutes ces expériences au niveau du Conseil communal.

Quelle récompense attendre de ces six années passées avec vous et au Conseil communal ? Aucune, on rentre dans le rang, je crois. Comme on était avant mais malgré tout avec une surprenante expérience. En fait, je félicite vivement toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui et demain se seront engagé-e-s à promouvoir notre ville, en sauvegardant les principes fondamentaux du progrès social qui fut mon fil rouge tout au long de ces six dernières années. Je félicite bien sûr tous les élus, nous avons un groupe extrêmement jeune, si je m'exclus de ce groupe bien évidemment. Un groupe extrêmement jeune qui faisait plaisir. Nous étions très fiers de notre liste et je félicite parmi cette liste tous ces élus qui siégeront au mois de janvier dans cette salle. Et je félicite bien entendu mon successeur, Damien, ici présent, mon remplaçant au Conseil communal qui saura défendre avec fougue et jeunesse, bien sûr, l'ensemble des enjeux qui feront de notre ville la ville où il fait bon vivre. Pour moi, la vie continue et pour vous aussi. Vous, à qui je souhaite de très belles fêtes et un avenir fructueux au sein de ce Conseil de Ville. Merci.

**M. Pascal Mertenat**, PDC-JDC, remercie au nom de son groupe Mme la Présidente pour son engagement à la présidence du Conseil de Ville durant l'année écoulée. Il souligne la précision et la compétence avec lesquelles elle a dirigé les débats.

**Mme Béatrice Müller**, PCSI, au nom du Bureau du Conseil de Ville, remercie également Mme la Présidente pour son année de présidence et lui remet le présent d'usage.

**Mme la Présidente** : il m'appartient maintenant de clore cette séance du Conseil de Ville. Je vais aussi vous adresser quelques mots. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, à quelques jours près, voilà une année déjà, vous m'élisiez à la présidence du Conseil de Ville. Je me souviens avoir sollicité de votre part indulgence et compréhension dans l'exercice de cette charge. Je souhaitais également que nos débats soient marqués par la courtoisie et empreints de calme et de sérénité, afin que chacune et chacun d'entre nous puisse s'exprimer librement et développer ses arguments, ses analyses, dans un climat dépassionné. Aujourd'hui, je peux dire que ces vœux ont été exhaussés. D'une manière générale, nos débats se sont déroulés dans un climat serein, ce dont je me réjouis. On aurait néanmoins pu attendre parfois du Conseil communal un peu plus de transparence dans la présentation et le traitement de certains dossiers. Mais je m'arrêterai là.

Je ne vais pas faire le bilan de cette année présidentielle. Je tiens toutefois à vous dire tout le plaisir que j'ai éprouvé dans l'accomplissement de cette fonction, absorbante et parfois délicate. Je songe notamment à la première séance de l'année. Elle m'a d'emblée mise dans le bain et fait découvrir tous les cas de figure possibles, relevant de notre règlement. Ce fut un bel apprentissage assurément.

Je n'aurais pu exercer ce mandat dans la sérénité et l'efficacité requise sans l'expérience et les conseils avisés de Mme Edith Cuttat Gyger, notre chancelière, avec, de surcroît, l'appui toujours discret de Mme Nadia Maggay. Merci à vous Mesdames de m'avoir épaulée tout au long de cette année. Un merci tout particulier aussi à mes collègues du Bureau qui m'ont accueillie avec chaleur et amitié.

Avant de conclure, j'aimerais adresser mes sincères félicitations aux nouvelles et nouveaux élu-e-s et leur souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur nouveau mandat. A toutes et à tous, je forme des vœux pour une législature enrichissante, placée dans une perspective de prospérité, d'épanouissement, de succès et de développement, pour l'ensemble de la communauté de notre ville de Delémont.

A la veille des fêtes de Noël et au seuil de l'année nouvelle, il me reste, Mesdames et Messieurs, à vous souhaiter joie, santé et bonheur pour vous-mêmes, vos familles, vos amis et vos proches. Merci de votre attention.

La séance est levée à 19 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière communale :

Sylvianne Mertenat

Nadia Maggay

Delémont, le 6 janvier 2009